
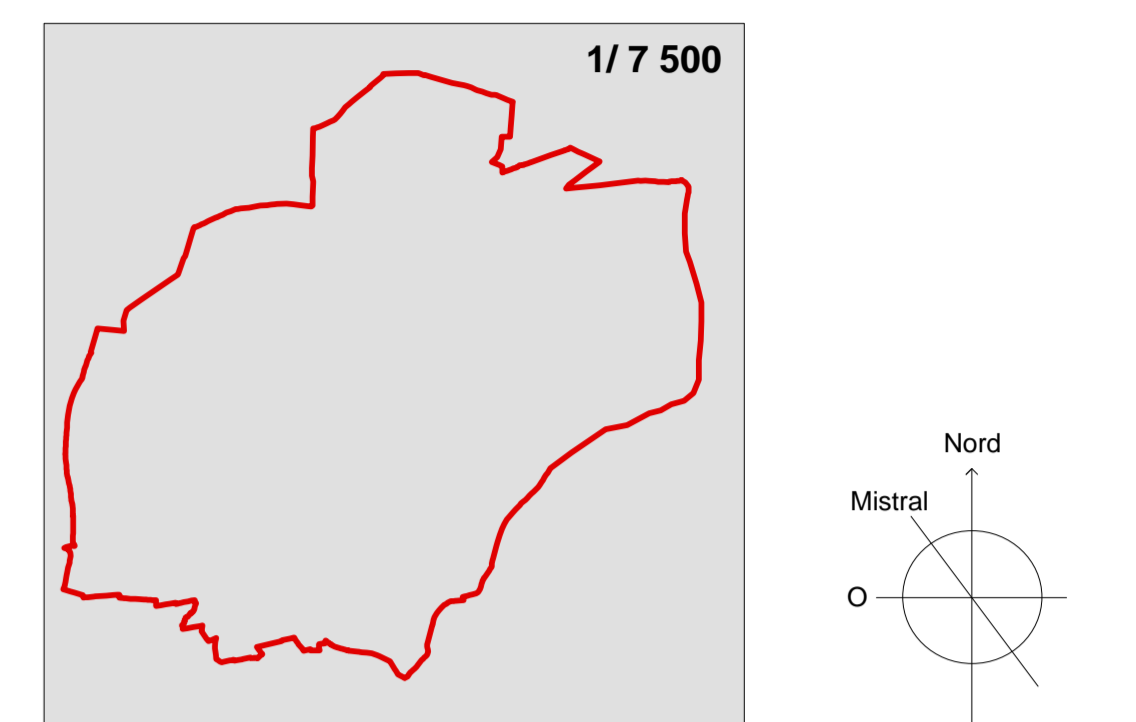


Intrus	Bénéficiaire	Objet	Surface approuvée
Programme d'œuvres			
C1	Commune	Réalisation d'un équipement public paysager	4441 m ²
C2	Commune	Réalisation d'une voie paysagère	1522 m ²
C3	Commune	Réalisation de cheminements doux	333 m ²
Aménagements de voiries			
V1	CCPRO	Aménagements de cheminements doux et élargissement de voie	1721 m ²
V2	CCPRO	Aménagements des carrefours mixtes de Camaret	479 m ²
Aménagements hydrauliques			
H1	CCPRO	Aménagement d'un bassin de rétention	44430 m ²
H2	CCPRO	Aménagement d'un fossé collecteur des eaux pluviales	461 m ²
H3	CCPRO	Aménagement d'un fossé collecteur des eaux pluviales	3021 m ²



Commune de
JONQUIERES
(Département de Vaucluse)
Modification n°2 du PLU
Dossier d'enquête publique

5.1 Document Graphique
PPRI - Plan d'ensemble
Echelle: 1/ 7 500



Elaboration du PLU	Prescription	Arrêt	Mise à l'enquête	Approbation
16 oct. 2008	16 oct. 2008	26 juin 2013	21 oct. 2013	08 oct. 2014
Modification n°1 du PLU	22 mars 2016		12 sept. 2016	13 déc. 2016
Modification n°2 du PLU	13 avril 2017			

Pour la modification n°2 du PLU :
Auteur d'Urbanisme Michel LACROZE et Stéphane VERNIER
0 75 325 750

- Zones du PLU
- Emplacements réservés
- Emplacements réservés élargissement de voie
X: numéro de l'emplacement réservé;
Y: largeur de voie souhaitée
Z: longueur du tronçon depuis le carrefour Sud
- Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- Espaces boisés ou haies identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Marge de recul par rapport à l'axe des voies existantes et de la Seille
- Marge de recul par rapport à l'emprise des voies
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme : 15% de logements locatifs sociaux pour tout programme de plus de 5 logements
- Secteur de préservation de la diversité commerciale au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme

- Plan de prévention des risques naturels inondation
Bassin versant de l'Ouvèze et de ses affluents
- Zone rouge (aléa fort)
 - Zone orange (aléa moyen)
 - Zone orange hachuré (aléa moyen plaine aval)
 - Zone jaune (aléa faible)
 - Zone verte (aléa résiduel)